

Je suis commerçant ambulant



J'aimerais **vendre mes produits sur la commune** de Brunoy.

L'occupation du domaine public nécessite une autorisation et elle est facturée selon les tarifs votés chaque année au conseil municipal (consultables à l'accueil).

Comment faire?

- J'adresse **un courrier à M. Le Maire ou un courriel à la Maison de l'éco au plus tard 15 jours avant la date** à laquelle je serai présent sur la commune.
- J'indique sur le courrier :
 - mes **coordonnées** postales, téléphoniques et adresse mail
 - le **lieu, la date et les heures** de ma présence sur la commune
 - les **produits vendus**

Quels documents je dois fournir ?

- une copie recto verso de ma **pièce d'identité** en cours de validité
- un extrait **K-bis** datant de moins de 3 mois ou une **fiche SIREN**
- une copie de ma **carte de commerçant ambulant**

Que faut-il retenir ?

Je reçois **un arrêté** autorisant l'occupation du domaine public et la **facture** correspondante

ou

Je reçois **un courrier en cas de refus** de Monsieur le Maire